PERSPECTIVES

a CANADIAN SECURITY INTELLIGENCE SERVICE publication

Report #2000/04

INTERNATIONAL TERRORISM: THE THREAT TO CANADA

This paper uses open sources to examine any topic with the potential to cause threats to public safety or national security.

INTRODUCTION

1. The terrorist threat wears many faces. Over the last thirty years, Canadians have been touched by several acts of terrorism, each with unique motives and means. Examples include domestic separatist violence in Quebec, Sikh separatist terrorism in the Air India disaster, and, in the recent case of Ahmed Ressam, a bomb plot whose motives are thus far unknown. To counter these activities, Canada has developed a response to terrorism that meets the challenge of a serious and perpetually evolving threat.

2. Legislators who drafted the *Canadian Security Intelligence Service* (CSIS) *Act* recognized that the use of violence in support of a political objective has consistently been deemed unacceptable by Canadians. Canada, however, has been a frequent destination for international terrorists and their supporters. They engage in a wide variety of activities, all of which have repercussions here and abroad. Canada's responsibility to deter those efforts affects our national integrity and our international obligations.

CANADA'S INTERNATIONAL RESPONSIBILITIES

3. Terrorism is a global phenomenon, and the struggle against it must therefore be carried to the world stage. The 1999 Special Senate Committee on Security and Intelligence (the Kelly Committee) found that "to be effective, the fight against terrorism must be through a united international front."[1] Canada has been leading that front since 1963, when it was the first signatory to the 1963 Tokyo Convention on Offences on Board Aircraft, related to aircraft hijackings. Since then, Canada has been a party to conferences and consultations at the G8, P8 and bilateral levels, and has signed each of the eleven other international conventions on combating terrorism. Recently, Canada signed the 1998 Convention for the Suppression of Terrorist Bombing Offences and the 1999 Convention for the Suppression of the Financing of Terrorism.[2]

Terrorism is a global phenomenon, and the struggle against it must therefore be carried to the world stage.

4. Targeting terrorist financing is a key element in the fight against terrorism. At the 1996 Sharm El Sheikh summit in Egypt, Prime Minister Jean Chrétien said that all like-minded nations must take "whatever measures are necessary to ensure that no country anywhere in the world can get away with giving support" to terrorists. CSIS Public Reports since 1996 all refer to terrorist fundraising as a source of concern for the organization, and in a 1997 report by the Security Intelligence Review Committee (SIRC), the review body agreed that these activities could be of interest to CSIS as it plays a pivotal role in preventing politically motivated violence.

5. In 1998 and 1999, in the annual Statement on National Security, the Solicitor General cited efforts by CSIS and the RCMP to investigate groups "raising and exporting funds openly or covertly in support of terrorist activities,"[3] but the strongest condemnation of terrorist financing comes from Judge J.A. Robertson

---

[1] Report of the Special Senate Committee on Security and Intelligence, January 1999.

[2] Canada's ratification of the 1998 and 1999 conventions is anticipated once appropriate legislation is in place.

[3] Statement on National Security, Solicitor General of Canada, April 30 1998 and December 16, 1999.

of the Federal Court of Appeal. He ruled in January 2000 that "those who freely choose to raise funds to sustain terrorist organizations bear the same guilt and responsibility as those who actually carry out the terrorist acts."[4]

"Those who freely choose to raise funds to sustain terrorist organizations bear the same guilt and responsibility as those who actually carry out the terrorist acts."

THE CSIS MANDATE

6. The *Canadian Security Intelligence Service* Act requires CSIS to investigate activities "directed toward or in support of the threat or use of acts of serious violence against persons or property for the purpose of achieving a political objective within Canada or a foreign state."[5] This distillation of terrorism into its basic elements makes no effort to ascribe value to the motives of the actors, and gives equal weight to terrorist acts directed toward foreign states and to persons who provide support for such acts. Terrorist violence and activities in support of such violence may be carried out in the name of independence, freedom, or religious belief, but Canada has chosen through its legislation to give first consideration to the act of serious violence, not the nature of the cause.

THE *CSIS ACT* – IN ACTION

7. In giving effect to this legislative requirement, the task of investigating individuals or groups that may pose a threat follows two general principles.

- To maintain vigilance towards groups which are known, both nationally and internationally, to use or threaten violence in the pursuit of political objectives.

- To identify individuals and groups in Canada who are suspected of working with terrorists in support of their activities.

8. While the precise numbers will vary over time, these principles translate into approximately 50 organizational targets and 350 individual targets in the CSIS counter-terrorism program. Their origins are in Punjab, Israel and the occupied territories, Egypt, Algeria, Sudan, Lebanon, Turkey, Northern Ireland, Sri Lanka, Yugoslavia, and Afghanistan. Groups include Hizballah, Hamas, and Sunni Islamic extremist organizations, as well as the Irish Republican Army (IRA), the Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE), the Kurdistan Workers' Party (PKK), the *Mujahedin e-Khalq* (MEK), and various Sikh terrorist groups. Canadians may not generally consider their country vulnerable to such a broad terrorist phenomenon, but the Kelly Committee found that Canada is a "primary venue of opportunity to support, plan, or mount" terrorist attacks.

---

[4] Manickavasagam Suresh v. The Minister of Citizenship & Immigration et al, FCA, January 18, 2000, paragraph 43.

[5] *Canadian Security Intelligence Service Act*, R.S. 1985, c. C-23, article 2c).

MULTICULTURAL PRIDE AND HOMELAND CONFLICTS

9. The portability of homeland conflicts offers a particular challenge to Canada's counter-terrorism efforts. Canadians have embraced the commitment to a multicultural society. Most immigrants or refugees coming to Canada do so only to seek a peaceful existence, often fleeing violent conflicts. In some cases, however, these conflicts are difficult to leave behind.

10. Canada has sought to discourage politically-motivated violence, and to prevent the spread of conflicts to Canada or the provision of Canadian support to conflicts abroad. Two examples illustrate just how quickly a homeland conflict can be played out on Canadian soil.

- On 5 April, 1992, the Iranian Air Force conducted a bombing raid on an MEK base in Iraq. Hours later, forty MEK supporters wielding sticks, crowbars and mallets attacked the Iranian embassy in Ottawa, wounding several people. Near-simultaneous attacks were carried out on Iranian Embassies in thirteen other countries around the world.

- On 15 February, 1999, PKK leader Abdullah Ocalan was arrested in Kenya. The next day, violent PKK supporters rioted in Montreal, and a day later in Ottawa. Several police officers were wounded, including one who lost an eye, and another who was set on fire with a Molotov cocktail.

11. These incidents make it clear that MEK and PKK support networks in Canada are directly linked to their parent organizations abroad. Terrorist support here contributes to the groups' activities internationally, and when those activities trigger retaliation, violence can reverberate in Canada.

12. While incidents of violence on this scale are relatively uncommon in Canada, the support activities of terrorist groups here are far more prevalent, and well-documented. Over the past fifteen years, we have witnessed a disturbing trend as terrorists move from significant support roles, such as fundraising and procurement, to actually planning and preparing terrorist acts from Canadian territory. In order to carry out these efforts, terrorists and their supporters use intimidation and other coercive methods in immigrant communities, and they abuse Canada's immigration, passport, welfare, and charity regulations. A multitude of examples illustrate the activities of international terrorists in Canada.

Over the past fifteen years, terrorists have moved from significant support roles to actually planning and preparing terrorist acts from Canadian territory.

Planning Terrorist Acts in Canada and Abroad

Inderjit Singh Reyat, a British Columbian Sikh extremist affiliated with the Babbar Khalsa (BK),[6] was convicted of building a suitcase bomb that killed two men in 1985 when it exploded at Narita Airport in

---

[6] The BK is a terrorist group fighting the government of India for a separate theocratic Sikh nation of Khalistan in the Indian state of Punjab. It targets the Indian military, as well as civilians, particularly Hindus in Punjab.

Tokyo. This attack occurred on the same day that an Air India flight originating in Vancouver exploded in mid-air, killing all 329 passengers; that catastrophe is also believed to be the work of Sikh extremists campaigning for a separate homeland in India's Punjab state.

Fraudulent Use of Travel Documentation

Thalayasingham Sivakumar, a high-ranking member of the LTTE,[7] travelled to Canada on a false passport in June 1989. The LTTE's chief procurement figure, Tharmalingam Shanmugan, is still known to travel internationally using Canadian and other forged passports.

Procuring Weapons and Materiel

In December 1989, two IRA[8] supporters living in Toronto attempted to purchase a Stinger anti-aircraft missile and grenade launchers. They travelled to Florida with two US-based IRA members, and offered undercover Federal Bureau of Investigation (FBI) agents $20,000 for the munitions, and $10,000 for delivery to Ireland. All were apprehended in a CSIS-assisted joint RCMP-FBI sting operation.

Nuclear, Biological and Chemical Terrorism

In April 1993, Canada Customs at the Alaska-Yukon border seized 130 grams of the deadly poison ricin[9] from an American possessing neo-Nazi literature who later was linked to "survivalist" groups. Three years later, gas masks and chemical protection suits were among the items seized from the British Columbia cache of a US right-wing militia group in October, 1996.

Recruiting Members and Supporters

In 1995, the Khalistan Commando Force (KCF)[10] recruited 50 new members in Canada and the UK, according to media reports citing the Indian Intelligence Research and Analysis and Wing. The same year, Hardeep Singh, a leading member of the KCF, was deported on the basis of a Canadian Immigration Security Certificate. The certificate revealed Singh had received specialized terrorist training.

---

[7] The LTTE, or Tamil Tigers, have since 1972 been locked in a struggle with the Government of Sri Lanka to establish a separate Tamil state in the north and east of Sri Lanka. As well as fighting a guerrilla war with the Sri Lankan military, they have killed Sinhalese civilians and non-combatants since 1975, including Indian Prime Minister Rajiv Ghandi, the Mayor of the city of Jaffna, Sri Lankan President Premadasa, and, in 1996, more than 90 bystanders in a particularly indiscriminate bombing in downtown Colombo.

[8] The IRA is a radical terrorist group formed in 1969 as the clandestine armed wing of Sinn Fein, a legal political movement dedicated to removing British forces from Northern Ireland and unifying Ireland.

[9] Ricin is an extremely toxic nerve agent, causing death within days if inhaled or in contact with the skin.

[10] Like the BK, the KCF is a Sikh terrorist group demanding a separate homeland in the Indian state of Punjab. Its headquarters are in Pakistan.

Manipulating members of Émigré Communities

In December 1995, retailers of a Tamil publication critical of the LTTE faced intimidation tactics. Shopkeepers were warned through anonymous threats not to carry the magazine, *Muncharie*, and at least one advertiser received harassing letters and phone calls. Toronto police arrested one man for beating a Scarborough shopkeeper and stealing copies of the paper. The editor of the magazine was eventually compelled to suspend publication due to the threats.

Providing Safe Haven

Hani al-Sayegh is a member of Saudi Hizballah, and a suspect in the deaths of nineteen US soldiers during a June 1996 truck bombing at the Khobar Towers complex in Saudi Arabia. After the bombing, Sayegh fled Saudi Arabia and passed through several countries before arriving in Canada, his final destination, in August 1996. Upon his arrival, al-Sayegh attempted to integrate quietly into the community, studying English, and working part-time. He was arrested in March 1997, deported to the US in June of that year, and finally deported to Saudi Arabia in October 1999 to face criminal charges.

Fundraising in Support of Terrorist Activities

Aynur Saygili, a PKK[11] member, entered Canada under a false name in May 1996, and quickly became involved in the Kurdish Cultural Association of Montreal. She was arrested under a Canadian Immigration Security Certificate in November 1996. In upholding the certificate, the Federal Court of Canada accepted CSIS findings that Saygili was a member of the PKK, and that like another PKK member arrested in 1994, Hanan Ahmed Osman, she had been sent to Canada to gain control of the general Kurdish community for the PKK's own financial and strategic purposes.

Illegal Entry into Canada

In September 1998, Muralitharan Nadarajah, a top international leader of the LTTE, walked into Canada at a border crossing south of Montreal. Nadarajah then claimed refugee status under a false name, and lied to the RCMP when questioned about his immigration documents. His refugee claim is still before the Immigration and Refugee Board.

Providing Logistical Support for Terrorist Operations

Mahnaz Samadi is identified in an MEK[12] publication as a leader of the organization. She was responsible

---

[11] Founded in 1978 by Abdullah Ocalan, the PKK is battling the government of Turkey for an autonomous Kurdish Region in the south of the country. Along with acts of guerilla warfare against security forces, PKK members and supporters are known to have kidnapped expatriates and tourists, and to have bombed a department store and a park in the centre of Istanbul's tourist district.

[12] The MEK is an Iranian dissident group based in Iraq. In its efforts to overthrow the Iranian regime, it has adopted terrorist tactics by killing civilians and other non-combatants. In 1998, the group assassinated a former head of Iran's prisons, and in February 2000, one bystander was killed in a mortar attack on the Presidential Palace complex in Tehran.

for directing some MEK operations from Iraq, suggesting that she was sent to the US, and then to Canada, to act in an organizational capacity. Another MEK leader was arrested and deported from Canada in 1993; Robab Farahi-Mahdavieh was alleged to have masterminded the 1992 attack on the Iranian embassy in Ottawa. Samadi was arrested in December 1999, and in February lied to the Canadian Immigration and Refugee Board regarding her membership in the MEK in order to be released from custody. She was deported to the US in April 2000.

Engaging in Terrorist Acts in Canada and Abroad

Ahmed Ressam was arrested crossing the US border from Canada with explosives in December 1999; he has been accused by the US of working on behalf of Al-Qaeda.[13] Information suggests he illegally acquired a Canadian passport, as well as other identification, including a driver's licence. In cooperation with an accomplice, he acquired and partially assembled bomb-making components and planned to transport them to an unknown US destination.

13. This sampling of terrorist activities in Canada demonstrates the dangerous evolution of the threat we face from international terrorism at home. Canadians, however, are also at risk internationally: in 1995, Montrealer Hélène Viel was killed in a Paris metro by an Algerian Armed Islamic Group (GIA) bomb, and James McGarry of Calgary was shot and killed by GIA terrorists in southern Algeria. In 1996, Canadian Ambassador to Peru Anthony Vincent was briefly held hostage by the Tupac Amaru Revolutionary movement, and over Christmas 1999, Shirley Macklin of Winnipeg was aboard the Air India flight hijacked by the Kashmiri group Harkat-ul-Mujahideen.

UNACCEPTABLE ALTERNATIVES

14. These activities, left unchecked, can escalate in any number of ways. The danger to public safety from a potential terrorist attack is obvious, but there is another concern with dissident groups who actively oppose authoritarian regimes. If Canada does not take action against terrorists on its territory, others may. Some foreign governments are capable of silencing their opposition from a distance, and such an attack in Canada could conceivably put Canadians in the line of fire.

If Canada does not take action against terrorists on its territory, others may.

The following example illustrates the threat.

- In September 1992, four Iranian dissidents belonging to the Kurdish Democratic Party of Iran were assassinated in Berlin's Mykonos restaurant. The owner of the restaurant was wounded in the attack. In 1997, a German court found that the Iranian government's Committee for Special Operations had ordered the killings.

---

[13] Al-Qaeda is the core group of terrorists led by Osama bin Laden. The group's goal is broadly anti-Western, and they particularly seek to remove US influence from Islamic countries. Al Qaeda is believed responsible for the deaths of more than 261 people in the bombings of US embassies in East Africa in 1998.

CONCLUSION

15. The threat to Canada from international terrorism is forever changing, and may yet become more serious. Canada must continue its efforts to thwart terrorist activities – both those directed at Canada, and those targeting foreign states from our territory. This vigilance within our own borders has worldwide benefits: as the Governor General noted in the 1999 Speech from the Throne, "Canadians recognize that their quality of life depends in part on the quality of life of... those who share this planet with us. A world where people are secure is a world where fewer people are forced to flee their homes, where there is less crime and terrorism."[14]

---

[14] Speech from the Throne to open the Second Session of the Thirty-Sixth Parliament of Canada, 1999.

ANNEX

INTERNATIONAL COUNTER -TERRORIST CONVENTIONS RATIFIED BY CANADA

1963 Tokyo Convention on Offences and Certain Other Acts Committed on Board Aircraft.

1970 The Hague Convention for the Suppression of the Unlawful Seizure of International Aircraft.

1971 Montreal Convention for the Suppression of Unlawful Acts Against the Safety of Civil Aviation.

1973 Convention on the Prevention and Punishment of Crimes against Internationally Protected Persons, including Diplomatic Agents.

1979 Convention Against the Taking of Hostages

1979 Convention on the Physical Protection of Nuclear Materials

1988 Montreal Protocol for the Suppression of Unlawful Acts of Violence at Airports Servicing International Civil Aviation.

1988 Convention for the Suppression of Unlawful Acts Against International the Safety of Maritime Navigation.

1988 Protocol for the Suppression of Unlawful Acts Against the International Safety of Fixed Platforms located on the Continental Maritime Shelf.

1991 Montreal Convention on the Marking of Plastic Explosives for the Purpose of Detection.

1998 Convention for the Suppression of Terrorist Bombing Offences.*

1999 Convention for the Suppression of the Financing of Terrorism. *

* Ratification pending the introduction of appropriate legislation.

Perspectives is a publication of the Requirements, Analysis and Production Branch of CSIS. Comments concerning publications may be made to the Director General, Requirements, Analysis and Production Branch at the following address: Box 9732, Stn. "T", Ottawa, Ont., K1G 4G4, or by fax at (613) 842-1312.

PERSPECTIVES

Publication du SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Rapport N° 2000/04

TERRORISME INTERNATIONAL : MENACE POUR LE CANADA

Ce document, inspiré de sources ouvertes, porte sur un sujet susceptible de représenter une menace pour la sécurité publique ou nationale.

INTRODUCTION

1. La menace terroriste revêt diverses formes. Ces trente dernières années, les Canadiens ont été témoins de plusieurs actions terroristes dont les motifs et le mode d'exécution étaient, dans chaque cas, uniques. Citons, entre autres exemples, la violence séparatiste au Québec, le terrorisme des indépendantistes sikhs lors de l'explosion d'un appareil d'Air India et, récemment, l'affaire Ahmed Ressam, ce complot d'attentat à la bombe dont nous ignorons encore les motifs. Pour faire échec à ces activités, le Canada s'est doté d'un plan de répression du terrorisme propre à lui permettre de relever le grand défi de cette menace qui évolue sans cesse.

2. Lorsqu'il a rédigé la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* (SCRS), le législateur a fait fond sur l'aversion connue des Canadiens pour l'usage de la violence à l'appui d'un objectif politique. Pourtant, les terroristes internationaux et leurs partisans choisissent souvent de s'installer au Canada où ils mènent un large éventail d'activités dont les effets se font sentir ici comme à l'étranger. Nous nous devons de contrer leurs efforts, non seulement pour protéger l'intégrité de notre pays, mais aussi pour respecter nos obligations internationales.

RESPONSABILITÉS INTERNATIONALES DU CANADA

3. Le terrorisme étant un phénomène universel, sa répression doit être orchestrée à l'échelle de la planète. En 1999, le Comité spécial du Sénat sur la sécurité et les services de renseignement (Comité Kelly) déclarait que pour être efficace, la lutte antiterroriste doit être menée sous l'égide d'un front commun international[1]. Le Canada a pris la tête de ce front en 1963, devenant le premier signataire de la Convention de Tokyo relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs. Depuis, il a participé aux conférences et aux consultations du G8 et du P8 et à d'autres rencontres bilatérales et il a signé les onze autres conventions internationales sur la lutte antiterroriste dont, récemment, la Convention internationale de 1998 pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention internationale de 1999 pour la répression du financement du terrorisme[2].

Le terrorisme étant un phénomène universel, sa répression doit être orchestrée à l'échelle de la planète.

4. La répression du financement du terrorisme est l'un des principaux volets de la lutte contre le terrorisme. En 1996, au sommet de Charm al-cheikh, en Égypte, le Premier ministre Jean Chrétien a déclaré que toutes les nations animées des mêmes intentions devaient tout mettre en oeuvre pour qu'aucun pays ne puisse soutenir impunément les terroristes. Depuis 1996, tous les rapports publics du SCRS rappellent que le financement du terrorisme inquiète l'organisation. Le Comité de surveillance des activités de renseignements du Service (CSARS) a d'ailleurs reconnu dans un rapport datant de 1997 qu'il était normal que le SCRS s'intéresse à ces activités, puisqu'il est l'un des principaux acteurs dans la prévention de la violence à caractère politique.

---

[1] Rapport du Comité spécial du Sénat sur la sécurité et les services de renseignement, janvier 1999.

[2] Le Canada ratifiera les conventions de 1998 et de 1999 dès que les projets de loi nécessaires auront été adoptés.

5. En 1998, puis de nouveau en 1999, le solliciteur général a souligné dans sa Déclaration annuelle sur la sécurité nationale les efforts d'enquête du SCRS et de la GRC sur les groupes qui amassent et expédient ouvertement ou secrètement à l'étranger des fonds destinés au financement d'activités terroristes[3]. C'est toutefois le juge J.A. Robertson de la Cour fédérale d'appel qui a condamné le financement du terrorisme dans les termes les plus durs. Il affirme en effet dans une décision rendue en janvier 2000 que ceux qui choisissent de leur plein gré d'amasser des fonds au profit d'organisations terroristes sont aussi coupables et aussi responsables que ceux qui commettent les actes terroristes[4].

Ceux qui choisissent de leur plein gré d'amasser des fonds au profit d'organisations terroristes sont aussi coupables et aussi responsables que ceux qui commettent les actes terroristes.

MANDAT DU SCRS

6. La *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* confie au SCRS le mandat d'enquêter sur les activités « qui visent à favoriser l'usage de la violence grave ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique au Canada ou dans un État étranger »[5]. Cette réduction du terrorisme à sa plus simple expression n'accorde aucun poids aux motifs de ses auteurs et ne fait aucune distinction entre les actes terroristes dirigés contre des États étrangers et les personnes qui soutiennent ces actes. La violence terroriste et les activités de soutien à ses responsables trouvent leur justification dans le désir d'indépendance et de liberté ou dans des motifs d'ordre religieux. Le Canada a choisi, en légiférant, de réprimer tous les actes de violence grave, sans égard à leurs causes.

APPLICATION DE LA *LOI SUR LE SCRS*

7. Dans la pratique, les enquêtes sur les individus ou les groupes susceptibles de constituer une menace s'articulent autour de deux principes généraux.

- Surveiller les groupes dont on sait, tant sur la scène nationale qu'internationale, qu'ils utilisent ou menacent d'utiliser la violence pour atteindre des objectifs politiques.

- Repérer au Canada les individus et les groupes soupçonnés de collaborer avec les terroristes en soutenant leurs activités.

8. Ces principes, dont le nombre peut varier, s'appliquent aux quelque 50 organisations et 350 individus qui sont dans le collimateur du SCRS dans le cadre de son programme de lutte contre le terrorisme. Ils viennent du Pendjab, d'Israël et des territoires occupés, d'Égypte, d'Algérie, du Soudan, du Liban, de Turquie, d'Irlande du Nord, de Sri Lanka, de Yougoslavie et d'Afghanistan et militent au sein de groupes tels

---

[3] Déclaration nationale sur la sécurité, Solliciteur général du Canada, 30 avril 1998 et 16 décembre 1999.

[4] Manickavasagam Suresh c. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et al., CFA, 18 janvier 2000, paragraphe 43.

[5] *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, S.R.C. 1985, c. C-23, article 2c).

le Hezbollah, le mouvement Hamas et les organisations intégristes sunnites, l'Armée républicaine irlandaise (IRA), les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (TLET), le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), les Moudjâhidin du peuple (MEK) et divers groupes terroristes sikhs. En général, les Canadiens n'imaginent pas que leur pays puisse attirer des terroristes d'horizons aussi divers. Le Comité Kelly a pourtant découvert que le Canada « demeure une antichambre », un endroit où il est possible de soutenir, de planifier ou d'orchestrer des attentats terroristes.

MULTICULTURALISME ET CONFLITS RÉGIONAUX

9. L'importation des conflits régionaux pose un défi particulier dans la lutte antiterroriste au Canada. Les Canadiens ont adopté le multiculturalisme. La plupart des immigrants ou des réfugiés qui s'installent ici fuient souvent des conflits violents et n'aspirent qu'à une existence paisible. Certains d'entre eux, toutefois, n'arrivent pas à laisser ces conflits derrière eux.

10. Le Canada s'est efforcé de décourager la violence à caractère politique et d'empêcher l'extension de ces conflits à son territoire ou toute forme de soutien à quelque conflit que ce soit à partir du sol canadien. Les exemples suivants illustrent la rapidité avec laquelle un conflit étranger peut déborder au Canada.

- Le 5 avril 1992, l'armée de l'air iranienne mène un raid contre une base des MEK en Irak. Quelques heures plus tard, quarante partisans du mouvement armés de bâtons, de pinces-monseigneur et de maillets attaquent l'ambassade d'Iran à Ottawa et blessent plusieurs personnes. Presque au même moment, les ambassades d'Iran dans treize autres pays sont la cible d'attaques similaires.

- Le 15 février 1999, le chef du PKK, Abdullah Ocalan, est arrêté au Kenya. Le lendemain, des partisans du PKK manifestent violemment à Montréal et, le surlendemain, à Ottawa. Plusieurs agents de police sont blessés, dont un perd un oeil et un autre est transformé en torche vivante par un cocktail Molotov.

11. Ces incidents prouvent que les réseaux de soutien des MEK et du PKK au Canada sont en contact direct avec le siège de leurs organisations à l'étranger. Le soutien au terrorisme facilite les activités internationales des groupes et toute mesure de répression risque de se répercuter sur le Canada.

12. Les incidents violents d'une telle intensité sont plutôt rares au Canada, mais le soutien aux groupes terroristes est beaucoup plus répandu et bien documenté. Ces quinze dernières années, nous avons été témoins d'une tendance inquiétante. Les terroristes actifs au Canada ont en effet graduellement abandonné leurs principales activités de soutien, notamment les collectes de fonds et l'acquisition de matériel, au profit de la planification et de la préparation d'attentats. Ils soumettent, directement ou par partisans interposés, les membres des communautés d'émigrés à l'intimidation et à d'autres mesures coercitives et exploitent la

Ces quinze dernières années, les terroristes actifs au Canada ont en effet graduellement abandonné leurs principales activités de soutien au profit de la planification et de la préparation d'attentats.

législation canadienne sur l'immigration, les passeports, le bien-être social et les organismes caritatifs. Une foule d'exemples illustrent les activités des terroristes internationaux au Canada.

Planification d'actes terroristes au Canada et à l'étranger

Inderjit Singh Reyat, un extrémiste sikh de la Colombie-Britannique lié aux Babbar Khalsa (BK)[6], a été reconnu coupable d'avoir fabriqué la valise piégée dont l'explosion a causé la mort de deux hommes à l'aéroport Narita, à Tokyo, en 1985. Cet attentat est survenu le jour même où un appareil d'Air India qui avait décollé de Vancouver a explosé en plein vol; aucun des 329 passagers et membres d'équipage n'a survécu. Des extrémistes sikhs luttant pour la création d'un État indépendant sur l'actuel territoire de l'État indien du Pendjab seraient les auteurs de cette catastrophe.

Utilisation frauduleuse de documents de voyage

En juin 1989, Thalayasingham Sivakumar, un dirigeant des TLET[7], est entré au Canada grâce à un faux passeport. Le principal agent d'acquisition du groupe, Tharmalingam Shanmugan, voyage encore un peu partout dans le monde en utilisant de faux passeports, canadiens et autres.

Acquisition d'armes et de matériel

En décembre 1989, deux partisans de l'IRA[8] à Toronto ont cherché à acheter un missile anti-aérien Stinger et des lance-grenades. Ils se sont rendus en Floride en compagnie de deux membres de l'organisation basés aux États-Unis et ont offert 20 000 $ à des agents d'infiltration du *Federal Bureau of Investigation* (FBI) pour le matériel et 10 000 $ pour son expédition en Irlande. Ils ont tous été arrêtés dans le cadre de cette opération d'achat surveillé menée par la GRC conjointement avec le FBI et à laquelle le SCRS a prêté son concours.

Terrorisme nucléaire, bactériologique et chimique

En avril 1993, le personnel de Douanes Canada à la frontière entre l'Alaska et le Yukon a intercepté un Américain qui transportait des publications néonazies - il a par la suite été établi qu'il était lié à des groupes

---

[6] Groupe terroriste en lutte contre le gouvernement indien en vue d'obtenir la création d'un État théocratique sikh indépendant, le Khalistan, sur le territoire de l'actuel État indien du Pendjab. Il s'attaque aux militaires indiens, de même qu'à des civils, notamment les hindous au Pendjab.

[7] Les TLET, ou Tigres tamouls, luttent depuis 1972 contre le gouvernement de Sri Lanka pour obtenir la création d'un État tamoul dans le nord et l'est du pays. Non seulement mènent-ils une guerre de guérilla contre l'armée sri-lankaise, mais depuis 1975, ils ont assassiné des civils cinghalais et des non-combattants, dont le Premier ministre indien, Rajiv Ghandi, le maire de Jaffna, le président sri-lankais, Premadasa et, en 1996, plus de 90 passants lors d'un attentat aveugle particulièrement meurtrier dans le centre-ville de Colombo.

[8] Ce groupe terroriste radical formé en 1969 est le bras armé clandestin du Sinn Féin, un mouvement politique légal déterminé à chasser les forces britanniques d'Irlande du Nord et à unifier les deux Irlandes.

de survivcurs -, et saisi 130 grammes de ricin[9], un poison mortel. Trois ans plus tard, en octobre 1996, divers matériels, dont des masques à gaz et des tenues de protection contre les agents chimiques, ont été saisis en Colombie-Britannique dans la cache d'une milice américaine d'extrême droite.

Recrutement de membres et de partisans

Selon des sources médiatiques citant un service secret indien, la Section de la recherche et de l'analyse, le Commando du Khalistan (KCF)[10] a recruté 50 nouveaux membres au Canada et au Royaume-Uni en 1995. La même année, un dirigeant du KCF, Hardeep Singh, a été expulsé conformément à une attestation de sécurité délivrée en vertu de la *Loi sur l'immigration*. Selon ce document, Singh avait reçu un entraînement terroriste spécialisé.

Manipulation des membres des communautés d'émigrés

En décembre 1995, les distributeurs d'une publication tamoule critique à l'endroit des TLET ont été la cible de manoeuvres d'intimidation. Les commerçants ont reçu des menaces anonymes les enjoignant de ne plus vendre le magazine *Muncharie*, et au moins un publiciste a reçu du courrier et des appels malveillants. La police de Toronto a arrêté un homme qui avait battu un commerçant de Scarborough et volé des exemplaires du magazine. L'éditeur, cédant aux menaces, en a finalement interrompu la publication.

Accueil des terroristes

Hani al-Sayegh est membre du Hezbollah saoudien et un des présumés responsables de la mort de dix-neuf soldats américains lors de l'explosion en juin 1996 d'un camion piégé devant les tours Khobar en Arabie saoudite. Après l'attentat, il a fui le royaume hachémite et, après avoir traversé plusieurs pays, est arrivé au Canada, sa destination finale, en août 1996. Il s'est efforcé de passer inaperçu et de s'intégrer, apprenant l'anglais et obtenant un emploi à temps partiel. Il a été arrêté en mars 1997 et expulsé aux États-Unis en juin et, finalement, remis aux autorités saoudiennes en octobre 1999 pour répondre à des accusations criminelles.

Collectes de fonds à l'appui d'activités terroristes

Aynur Saygili, une membre du PKK[11], est entrée au Canada en mai 1996, sous une fausse identité, et s'est rapidement intégrée dans l'Association culturelle kurde de Montréal. Elle a été arrêtée en novembre 1996 en vertu d'une attestation de sécurité délivrée conformément à la *Loi sur l'immigration*. Dans sa décision

---

[9] Il s'agit d'un agent neurotoxique extrêmement létal qui provoque la mort en quelques jours s'il est inhalé ou s'il entre en contact avec la peau.

[10] Comme les BK, le KCF est un groupe terroriste sikh qui se bat pour la création d'un État indépendant sur le territoire de l'actuel État indien du Pendjab. Son siège se trouve au Pakistan.

[11] Fondé en 1978 par Abdullah Ocalan, le PKK se bat contre le gouvernement turc pour l'autonomie du pays kurde, dans le sud de la Turquie. Outre la guerre de guérilla qu'ils mènent contre les forces de sécurité, les membres et les sympathisants du PKK ont enlevé des expatriés et des touristes et ont commis des attentats à la bombe contre un magasin à rayons et un parc situé dans le quartier touristique, dans le centre d'Istanbul.

de maintenir l'attestation, la Cour fédérale du Canada a accepté les conclusions du SCRS pour qui Saygili est membre du PKK et, comme une autre membre du Parti arrêtée en 1994, Hanan Ahmed Osman, avait été envoyée au Canada pour prendre le contrôle de l'ensemble de la communauté kurde pour servir les intérêts financiers et stratégiques du PKK.

Entrée illégale au Canada

En septembre 1998, Muralitharan Nadarajah, l'un des principaux dirigeants internationaux des TLET, est entré au Canada en franchissant à pied la frontière canado-américaine au sud de Montréal. Il a ensuite revendiqué le statut de réfugié sous une fausse identité et menti à la GRC lorsque celle-ci l'a interrogé sur ses documents d'immigration. Sa revendication du statut de réfugié est toujours devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Soutien logistique aux opérations terroristes

Selon une publication des MEK[12], Mahnaz Samadi est une des dirigeants de l'organisation. Elle avait dirigé certaines de leurs opérations depuis l'Irak, ce qui signifie peut-être qu'elle avait été envoyée aux États-Unis, puis au Canada, pour organiser les militants. Une autre dirigeante des MEK, Robab Farahi-Mahdavieh, considérée comme le cerveau de l'attaque de 1992 contre l'ambassade d'Iran à Ottawa, avait été arrêtée et expulsée du Canada en 1993. Samadi a été arrêtée en décembre 1999 et, au mois de février suivant, a menti à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié sur ses liens avec les MEK dans l'espoir de recouvrer sa liberté. Elle a été expulsée aux États-Unis en avril 2000.

Exécution d'actes terroristes au Canada et à l'étranger

Ahmed Ressam a été arrêté à la frontière canado-américaine en décembre 1999; il transportait des explosifs. Les autorités américaines l'ont accusé de travailler pour l'organisation Al-Qaeda[13]. Selon les informations disponibles, il se serait procuré illégalement un passeport canadien et d'autres pièces d'identité, dont un permis de conduire. Avec le concours d'un complice, il a acheté et assemblé en partie des éléments entrant dans la fabrication d'une bombe qu'il avait prévu transporter jusqu'à une destination inconnue aux États-Unis.

13. Ces quelques exemples d'activités terroristes menées au Canada témoignent de l'évolution dangereuse de la menace que représente le terrorisme international en territoire canadien. Les Canadiens ne sont en outre pas à l'abri du risque lorsqu'ils voyagent à l'étranger. En 1995, une Montréalaise, Hélène Viel, a été tuée lors d'un attentat à la bombe du Groupe islamique armé (GIA) algérien dans le métro de Paris et

---

[12] Les MEK, un groupe dissident iranien, sont basés en Irak. Dans leurs efforts pour renverser le régime iranien, ils ont opté pour le terrorisme et tué des civils et d'autres non-combattants. En 1998, ils ont assassiné l'ancien directeur des prisons iraniennes et en février 2000, un passant a été tué dans l'attaque au mortier contre le palais présidentiel à Téhéran.

[13] Al-Qaeda est l'organisation terroriste d'Oussama ben Laden. Elle est hostile à l'Occident dans son ensemble, mais s'est donnée plus précisément pour objectif de mettre fin à l'influence américaine dans les pays islamiques. Elle serait responsable de la mort de plus de 261 personnes dans les attentats à la bombe contre des ambassades des États-Unis en Afrique de l'Est en 1998.

James McGarry de Calgary a été abattu par des terroristes du GIA dans le sud de l'Algérie. En 1996, l'ambassadeur du Canada au Pérou, Anthony Vincent, a été brièvement retenu en otage par des militants du mouvement révolutionnaire Tupac Amaru. Enfin, à Noël 1999, une Canadienne de Winnipeg, Shirley Macklin, se trouvait à bord de l'appareil d'Air India qui a été détourné par des membres du groupe cachemirien Harkat-ul-Mujahideen.

DES CHOIX INACCEPTABLES

14. Ces activités, si elles ne sont pas réprimées, peuvent prendre plusieurs dimensions nouvelles. Le risque pour la sécurité publique associé à un attentat terroriste est évident. Les groupes dissidents qui militent activement contre les régimes autoritaires posent quant à eux un problème d'un autre ordre. Si le Canada n'adopte pas de mesures antiterroristes, d'autres pourraient agir à sa place. Certains gouvernements étrangers ont en effet le pouvoir de réduire les opposants au silence, même à distance, ce qui risque de mettre les Canadiens en danger.

Si le Canada n'adopte pas de mesures antiterroristes, d'autres pourraient agir à sa place.

En voici un exemple.

- En septembre 1992, quatre dissidents iraniens membres du Parti démocratique kurde d'Iran ont été assassinés dans un restaurant de Berlin, le Mykonos. Le propriétaire a été blessé dans l'attaque. En 1997, un tribunal allemand a conclu que ces assassinats avaient été commandités par le Comité du gouvernement iranien chargé des opérations spéciales.

CONCLUSION

15. La menace que le terrorisme international fait peser sur le Canada évolue sans cesse et pourrait devenir encore plus dangereuse. Le Canada doit poursuivre ses efforts de répression des activités terroristes, qu'elles le visent directement ou qu'elles prennent pour cible des États étrangers. La vigilance à l'intérieur de nos frontières porte ses fruits dans le monde entier. Comme l'a souligné la gouverneur général dans le discours du Trône de 1999, les Canadiens savent que leur qualité de vie est en partie tributaire de celle... de ceux des autres habitants de la planète. Un monde où les peuples sont en sécurité est un monde où moins de gens sont contraints de fuir leur patrie, un monde où il y a moins de criminalité et de terrorisme[14].

---

[14] Discours du Trône prononcé à l'ouverture de la Deuxième Session du trente-sixième Parlement du Canada, 1999.

ANNEXE

CONVENTIONS INTERNATIONALES DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME RATIFIÉES PAR LE CANADA

1963 Convention de Tokyo relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs

1970 Convention de La Haye pour la répression de la capture illicite d'aéronefs internationaux

1971 Convention de Montréal pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile

1973 Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques

1979 Convention internationale contre la prise d'otages

1979 Convention sur la protection physique des matières nucléaires

1988 Protocole de Montréal pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale

1988 Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité internationale de la navigation maritime

1988 Protocole pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité des plates-formes fixés sur le plateau continental

1991 Convention de Montréal sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détection

1998 Convention pour la répression des attentats terroristes à l'explosif*

1999 Convention internationale pour la suppression du financement du terrorisme*

* Seront ratifiées dès que les projets de lois nécessaires auront été adoptés.

Perspectives est publié régulièrement par la Direction des exigences, de l'analyse et de la production du SCRS. Veuillez adresser tout commentaire concernant les publications au directeur général, Direction des exigences, de l'analyse et de la production à l'adresse suivante: C.P. 9732, succursale T, Ottawa (Ontario) K1G 4G4; ou par télécopieur au (613) 842-1312.